

292. *Deapruu*. S'étend depuis le terrain de *ellataspiri* jusqu'à celle de *Lura* sur environ quatre vingt neuf brasses. Il s'étend aussi depuis le sommet de la montagne jusqu'à le terrain de *Lura* sur environ deux cents quatre vingt brasses. *Pihavi Rosa-a-Lumaomaa* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Pihavi Rosa-a-Lumaomaa*.

293. *Veivasaavaa*. S'étend depuis le terrain de *Rosa* jusqu'à celle de *ellataspiri* sur environ soixante cinq brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Rosa* jusqu'à celle de *Lura* sur environ deux cents brasses. *Lamahinpeu-a-Lupaharara* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Lamahinpeu-a-Lupaharara*.

294. *Alahaaxaro*. S'étend depuis le terrain de *Alai* jusqu'à celle de *Lakiri* sur environ soixante huit brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Lakupe* jusqu'au sommet de la montagne sur environ deux cents brasses. *Lamahinpeu-a-Lupaharara* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Lamahinpeu-a-Lupaharara*.

295. *Ciivisi*. S'étend depuis le terrain de *Ularu* jusqu'à celle de *Paserau* sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis une montagne jusqu'au pied de la montagne de *Lipua*, sur environ trente brasses. *Puu Puharuhatao-a-Ou* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Puu Puharuhatao-a-Ou*.

296. *Lahuravaa*. S'étend depuis le terrain de *Auatāi* jusqu'à celle de *Ularu* sur environ quatre vingt six brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Auatāi* jusqu'à celle de *Ularu* sur environ cent brasses. *Puu Puharuhatao-a-Ou* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Puu Puharuhatao-a-Ou*.

297. *Leahualu*. S'étend depuis le terrain de *Lera* jusqu'à celle de